

Note de service

DESTINATAIRES : Utilisateurs à l'interne du laboratoire de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

EXPÉDITRICE: Julie Prégent, chef de service de biologie médicale de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme
Josée Desjardins, coordonnatrice clinico-administrative OPTILAB LLL

DATE : Le 6 décembre 2022

OBJET : **Scan prélèvement obligatoire à l'interne à compter du 10 janvier 2023**

La présente est pour vous informer qu'à compter du **10 janvier 2023, le scan prélèvement sera obligatoire** pour tous les échantillons prélevés à l'interne et saisis dans le système informatique du laboratoire.

Ainsi, les heures de prélèvement inscrites manuellement sur les échantillons ne seront plus acceptées. L'information devra être adéquatement conciliée dans le SIL, sans quoi il pourrait y avoir des demandes de reprise de prélèvement.

De plus, il n'y aura plus d'appel de la part du laboratoire pour signifier l'absence de traçabilité informatique (scan prélèvement) de façon systématique et la période tampon accordée pour procéder à la correction ne sera pas maintenue au-delà du 10 janvier 2023, sauf pour de rares exceptions dont les spécimens nobles.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de support en lien avec le scan prélèvement, n'hésitez pas à communiquer avec nous : qualite_laboratoire.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre habituelle collaboration.